tachés. Demandez plutôt au soldat Jules-Ambroise Dercourt, qui, en compagnie d'un de ses camarades, en eut maintes fois la garde. Lui seul est à même d'exprimer les joies qu'on y éprouve. On touche le prêt franc, on fait sa popote soi-même et puis enfin il n'y a pas de chef. Le plus ancien des deux troupiers chargés de la surveillance du fort a bien le droit de commander son compagnon, mais on sait comment cela se passe entre soldats de 2e classe. C'est en un mot la véritable vie de famille.

Quant aux consignes édictées par M. le Gouverneur et à la responsabilité, on ne s'en soucie guère.

Donc, le 22 septembre dernier, Jules Dercourt, du 43e d'infanterie, avait été désigné, avec un camarade de sa section, pour aller « surveiller » le fort d'Englos.

Quelle veine ! pensa Dercourt, et fort heureux du repos dont il allait jouir, il s'attarda dans maints estaminets avant de gagner Englos. Il était naturellement ivre quand il y arriva. Notre troupier aurait pu tout à son aise s'affaler sur son lit et cuver son vin, mais il ne pensa pas qu'il pouvait s'arrêter en si bon chemin.

Il réclama à son camarade une partie de l'argent que le sergent-major lui avait donné pour les besoins communs, pour continuer à boire.

Quoiqu'ivre, Dercourt n'avait cependant complètement perdu le souvenir des devoirs qui lui incombaient. Muni des clefs, il ferma à double tour la porte du fort et s'en alla, séquestrant ainsi son ami qui faisait entendre des cris désespérés.

Les appels de ce dernier ne l'inquiétèrent pas. Il se sauva avec une telle rapidité qu'il perdit dans sa course sa baïonnette et son ceinturon. S'étant ensuite dirigé vers Lille, Dercourt poursuivit ses libations. Il absorba tant de consommations qu'à neuf heures du soir, l'agent Delescluse le retrouvait ivre-mort, rue de Paris, la jambe gauche engagée sous une plaque d'égout.

La police en avisa naturellement l'autorité militaire et c'est ainsi qu'on connut une aventure qui serait peut-être restée ignorée.

Devant le Conseil de guerre que présidait M. Breuillac, colonel du 6e chasseurs, Dercourt a manifesté de profonds regrets. Me Vérun l'a chaleureusement défendu et c'est ce qui lui valut sans doute de n'être condamné qu'à huit jours de prison pour ivresse et deux mois pour abandon de poste.

Les déserteurs

— Jules Hasse, originaire d'Houplines, soldat au 110e régiment d'infanterie, à Dunkerque, est un de ces troupiers qui ne savent guère apprécier l'indulgence qu'on témoigne à leur égard.

Il était à peine incorporé que déjà il se faisait remarquer par sa mauvaise attitude. Condamné l'an dernier à deux mois de prison pour bris d'objets mobiliers, bris de clôture et outrages, on croyait que cette punition l'aurait incité à se conduire un peu mieux, mais c'était là une espérance vaine.

Les encouragements qui lui ont été en outre prodigués n'ont eu aucun résultat. Il a commis de nouveaux délits plus graves que les précédents.

Rencontrant un soir un ouvrier du port, il lui a subtilisé un billet de cent francs, puis il a déserté en apprenant que des poursuites allaient lui être intentées.

Trop malheureux sans doute, il s'est constitué prisonnier à Reims.

Bien que la victime du vol ait retiré sa plainte, Hasse n'en a pas moins été sévèrement condamné. Le Conseil lui a en effet infligé deux ans de travaux publics

Défenseur, Me Olivier de Renty.

La parade d'exécution aura lieu jeudi prochain.

—Pour peu qu'il continue, Daniel-François Dervyn, qui comparaissait hier pour désertion à l'étranger avec emport d'effets, fera un stage dans tous les régiments du 1er corps.

Incorporé au 8e de ligne, il a été à la suite d'incartades envoyé au 110e d'infanterie, puis expédié enfin au 145e à Maubeuge.

La frontière étant proche, il s'est esquivé.

La Belgique où il s'était réfugié n'étant pas un pays où l'on trouve facilement du travail, il est bientôt revenu en France pour se constituer prisonnier. Sa fugue et ses mauvais antécédents lui ont valu deux ans de prison. Défenseur, Me Olivier de Renty.

— Léon-Arthur Verlèpe, du 33e d'infanterie, à Arras, qui s'enfuit en Belgique en compagnie d'une jeune femme qui l'incitait, paraît-il, depuis longtemps à abandonner la caserne, s'est entendu condamner à six mois de prison. Défenseur, Me Tabary

— Le conseil de guerre a en outre condamné pour désertion également : Charles-Marc Dethaye, du 8e d'infanterie, à 1 an de prison. Le prévenu aurait peut-être obtenu le sursis si ses antécédents avaient été meilleurs, mais malheureusement pour lui il avait été précédemment impliqué dans un vol de balles. A maintes reprises il en avait dérobé et remis à son amie de vingt ans plus âgée, qui se chargeait de les vendre.

Défenseur, Me Maurice de Lanwereyns

— Hyacinthe Lemaître, du 8e d'infanterie, à un an de prison.

Précédemment à sa désertion et alors qu'il se trouvait aux douches, il avait dérobé le portemonnaie d'un de ses camarades. Lemaître est marié et père de famille.

Défenseur, Me Véron.

Pour avoir volé

Victor Wartel, du 145e, inculpé de vol au préjudice d'un de ses camarades, a été condamné à un an de prison, mais il a obtenu le sursis.

Les insoumis

Pour insoumission, les juges ont condamné Léon Malbec, jeune soldat du recrutement d'Aurillac, à 3 mois de prison

Auguste Lambert, réserviste de la classe 1905, du recrutement de Saint-Omer, à 2 mois avec sursis.

Pierre Pitement, réserviste de la classe 1905 du recrutement d'Angers, à 45 jours de prison.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 16 novembre 1911

Violences sur des employés de tramways

Le 18 septembre dernier, deux individus montaient sur un car N, rue Pierre-Legrand et s'installaient en 2e classe ; puis, quoique munis d'un billet de 0,10, ils passèrent en 1re classe. Le receveur Wessel Camille, s'étant approché d'eux pour leur réclamer le prix d'un supplément, l'un des deux voyageurs lui cracha au visage. A l'arrêt de la gendarmerie, tous deux tentèrent de prendre la fuite, et comme le receveur s'y opposait, ils le renversèrent et lui lancèrent des coups de pied.

Les deux prévenus, Alphonse Curnelle et Henri Lepaille, sont aujourd'hui sous les drapeaux. Lepaille n'ayant pas été touché par sa citation, le Tribunal prononce la disjonction de l'affaire et juge Curnelle seul. Ce dernier, défendu par Me Parmentier, est condamné à 25 francs d'amende pour violences et infraction à la police des tramways. Il est en outre condamné à 25 francs de dommages-intérêts envers la Compagnie des tramways pour qui Me de Lauwereyns s'est porté partie civile.

Dans un bar de nuit

Une nuit de septembre dernier, Berthe Crombet, 38 ans, était attablée dans un établissement de nuit de notre ville, lorsqu'entra son ancien amant, Alphonse Boudry, 25 ans, chauffeur d'auto à Lille. Après s'être aimés pendant de longs mois, Berthe Crombet et Boudry avaient dû se séparer tant était grande leur incompatibilité d'humeur. Lorsqu'il aperçut son ancienne maîtresse, Boudry ne put résister à l'envie de lui chercher querelle ; comme elle protestait, il la gifla et lacéra ses vêtements.

Le Tribunal condamne le chauffeur à 16 francs d'amende pour coups, et 11 francs pour dommage à la propriété mobilière d'autrui.

Les marauds

Le 20 août dernier, Xavier Pérue, Alphonse Leclercq et Georges Vandewoorde, tous trois journalier à Faches-Thumesnil, ont dérobé chacun 40 kilos environ de pommes de terre dans un champ. Ils prétendent avoir été poussés par la misère. Le Tribunal les condamne néanmoins tous les trois à un mois de prison (sursis).

— 25 francs d'amende à Alphonse Mortreux, 35 ans, cabaretier à Bauvin, pour s'être rendu coupable, dans la nuit du 9 au 10 septembre, d'un vol de poires au préjudice d'un voisin.

Les violents

René Plaete, 19 ans, et Augustin Vancauwenberghe, 20 ans, demeurant rue Jeanne-d'Arc, cité Vaillant à Lambersart, vécurent en paix jusqu'au jour où ils se mirent à aimer la même belle. Vancauwenberghe devait l'emporter sur son rival, qui en conçut un vif dépit.

Le 13 août, vers 8 heures et demie du soir, ils se prirent de querelle et échangèrent quelques coups de poing. Deux heures plus tard, Vancauwenberghe, qui avait manifesté bruyamment son intention d'ouvrir le ventre de Plaete rencontrait ce dernier et lui portait un coup de couteau. Quoique blessé, Plaete riposta d'un coup de la même arme ; tous deux subirent une incapacité de travail de 8 semaines.

Après plaidoiries de Mes Spriet et Crussaire, Plaete a été condamné à 15 jours de prison, Vancauwenberghe à un mois, tous deux avec sursis.

⁂

Pour un motif futile, Louis Segard, cabaretier à Wattrelos, eut, le 11 septembre dernier, une discussion avec deux de ses clients : les époux Lefebvre, demeurant 17, rue Marthe à Wattrelos.

Saisissant un marteau, Segard en porta un coup à Lefebvre. Trente francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES

— 15 jours par défaut à Henri Rayart pour bris de cinq carreaux de 2 fr. 50 chacun au préjudice de Rosine Decroix, cabaretière, 29, rue des Etaques à Lille

— 8 jours (sursis) à Maurice Brelle, pour outrages envers un gendarme

— 15 francs (sursis), à Alfred Cagney, 36 ans, apprêteur à Mouvaux, pour port d'arme prohibée.

— 16 francs à Oscar Démaret, 30 ans, marchand de chevaux à Wervicq-Sud, pour avoir, le 5 octobre, outragé le garde champêtre Calrix. Comme Démaret était ivre, il paiera en outre une amende de 5 francs

— 1 mois à Marie Liviau, 51 ans, lisserande, rue de Flandre à Roubaix pour s'être rendue complice d'un vol de 50 francs commis par sa fillette, âgée de 13 ans, au préjudice de Mme veuve Delannoy, marchande de pain d'épices, 31, rue du Collège à Roubaix.

— 20 jours (sursis) à Rulout Edmond, 18 ans, boyautier, à La Madeleine, pour avoir frappé à coups de talon Gustave Gakière, le 24 septembre, à La Madeleine.

L'INDEMNITÉ DE PLUS-VALUE

MANIFESTATIONS STÉRILES. — NÉCESSITÉ D'AUGMENTER LA PRODUCTION —LA PLUS VALUE ET LE PARLEMENT — INITIATIVES DIVERSES — LES PROPOSITIONS MAXIME LECOMTE, EMILE DUBOIS ET RENÉ BESNARD. — LES AGRICULTEURS DU NORD.

Nous avons toujours considéré les manifestations bruyantes contre la vie chère comme impuissantes vis-à-vis les nécessités économiques, nous l'avons écrit dans ce journal et les faits se sont chargés de nous donner raison. Les causes d'augmentation du coût de la vie sont accidentelles et disparaîtront spontanément ou permanentes ; ce sont ces dernières qu'il importe de combattre dans la limite du possible

Augmenter la production a-t-il un des moyens efficaces de lutte. le jeu de la loi de l'offre et de la demande ramenant fatalement la baisse des denrées , or, la question de l'indemnité de plus value au fermier sortant a ici une importance capitale. Elle est depuis longtemps à l'ordre du jour, mais on n'a jamais pu aboutir. Dès 1818 Pézerat proposa à l'assemblée constituante de considérer le contrat de bail à ferme comme un véritable acte d'association , la plus value donnée aux terres devait être partagée par tiers entre le propriétaire représentant le capital, le fermier considéré en tant que directeur des travaux et les auxiliaires de ce dernier qui avaient contribué à la plus value donnée par le travail. Repoussée par la Commission d'initiative parlementaire, cette proposition modifiée fut reprise en 1850. Le nouveau texte consacrait le droit du fermier à une certaine part de la plus value donnée au fonds loué par son travail, ses impenses et par les améliorations de toute nature apportées au sol

Quelques années plus tard, en 1864, le baron de la Doucette proposa d'insérer dans le Code rural une disposition relative à la plus value ; il ne fut donné aucune suite à sa demande. Toutes ces propositions avaient posé le principe de l'attribution au fermier d'une part quelconque de la plus value et préservaient que les baux à ferme devaient avoir une durée minima de douze ans.

En 1870 la question fut de nouveau soulevée par M Gagneur qui attribuait au fermier les deux tiers des plus values foncières permanentes savoir la fertilité acquise, le marnage, le drainage, les plantations et constructions. Le propriétaire devait être consulté au sujet des améliorations qui pouvaient le grever trop lourdement. Depuis, plusieurs propositions ont donné lieu, le 11 juillet 1889, à un remarquable rapport de notre ami Maxime Lecomte, aujourd'hui vice-président du Sénat. Il aboutissait au remboursement au fermier des deux tiers de la plus value procurée au fonds loué par les travaux de culture, constatés contradictoirement avant la sortie. Toute convention contraire était réputée nulle et de nul effet. Une fois de plus la proposition ne fut pas discutée.

En 1893, M. Emile Dubois, député de la deuxième circonscription de Douai, présenta une nouvelle proposition qui partageait la plus value entre le fermier et le propriétaire dans la proportion des deux tiers au fermier sortant et d'un tiers au propriétaire, comme dans le rapport Maxime Lecomte. Le maximum éventuel de l'indemnité était fixé à trois années de fermage, un délai maximum de cinq ans était laissé au propriétaire pour en effectuer le paiement ; elle pouvait d'ailleurs être payée pendant ce temps en plusieurs fois. Ici encore toute convention contraire était réputée nulle et non avenue.

Les travaux de MM. Maxime Lecomte et Emile Dubois avaient été inspirés en partie par une étude de la Société des Agriculteurs du Nord, M. Bonduel qui fut depuis deux fois président de cette puissante Association ayant, dans un remarquable rapport, établi la légitimité de cette réforme toujours ajournée. Pas plus que leurs prédécesseurs les deux élus du Nord n'arrivèrent à faire discuter leurs propositions.

Le 5 mars 1907 enfin, M. René Besnard, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat, reprit la question. Sa proposition n'attribue au fermier sortant que la moitié de la plus value et distingue les améliorations résultant de la culture normale et celles qui consistent dans une modification profonde du sol, l'autorisation préalable du propriétaire étant exigée pour les dernières.

Il importe d'en finir avec ces éternels atermoiements, car le paiement de l'indemnité de plus value est un des éléments de la solution du problème de la vie moins chère. La Société des Agriculteurs du Nord rendrait un grand service en étudiant à nouveau la question, M. Bonduel pourrait reprendre son rapport en le rajeunissant ; plus que quiconque, ce cultivateur expérimenté et émérite est désigné pour mener à bien cette délicate entreprise.

BERTAL.

ROUBAIX

Roubaix donnera-t-il à l'une de ses rues le nom d'Henri Carrette, son ancien maire socialiste ?

Ce soir, au cours de la séance du Conseil municipal, M. l'avocat Cléty, rapporteur de la 2e commission, va demander à ses collègues de vouloir bien dénommer « Place Edouard-Roussel » la place du Commerce, et de repousser le vœu de M. Decock tendant à donner le nom d'Henri-Carrette, ancien maire socialiste, à une voie publique de la ville. On s'attend à de gros incidents.

ACCIDENTS

M. Fortuné Brigotte, 73 ans, demeurant rue de Beaurewaert, s'est fracturé la cuisse droite en tombant place de la Liberté. A la Fraternité.

— M. Jules Nys, 61 ans, demeurant rue de Beaurewaert, cour Descarpentries, s'est brisé le fémur gauche en tombant dans les escaliers de son habitation. A la Fraternité.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Avis. — La date d'ouverture étant proche, les inscriptions se feront tous les jours (dimanche excepté), à partir du lundi 20 courant, de 8 h. à 9 heures du matin.

Les cartes n'étant remises qu'après enquête, les intéressés sont priés de se hâter.

MM. les Instituteurs et Institutrices ayant dans leurs classes des enfants ne participant pas aux cantines scolaires et désireux de profiter de la Bouchée de Pain, sont priés d'en envoyer la liste au Comité, rue de Sébastopol, 43, lequel leur fera parvenir les cartes nécessaires.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT

La Ligue française de l'Enseignement vient de décerner les récompenses suivantes à trois membres de cette importante Association à l'occasion de la clôture du Congrès de Bordeaux. La médaille avec le titre de lauréat de la Ligue à M. Georges Inglebert et des rappels de diplôme à MM. Raoul Desreux et Georges Schiller.

Toutes nos félicitations à ces dévoués à la cause de l'éducation populaire.

— Le rendez-vous mensuel des membres de cette Association aura lieu samedi 18 novembre, à 8 heures et demie du soir, dans la salle du 1er étage du Grand Café, 4, rue de la Gare

M. Edmond Hennion fera une causerie sur «Les Mœurs Anglaises». La soirée sera terminée par une partie récréative.

Tous les Turgotins et leurs amis sont cordialement invités.

GRANDE HARMONIE

La musique municipale « La Grande Harmonie » donnera son banquet annuel de Ste-Cécile le lundi 27 courant, à trois heures du soir, au Café Français, Grande-Rue.

UNION DES TRAVAILLEURS

Ce soir vendredi, à 8 heures et demie, pour terminer à 10 heures, répétition générale obligatoire.

AMICALE DE LA RUE DES ARTS (S. A. G.)

Le concours de tir continuera dimanche, de 10 heures à midi. Il est ouvert à tous les sociétaires sans exception. Séries de 4 balles prix 0.15. — Le tireur a droit à 4 séries facultatives, la plus forte seule étant primée. Barrage par les séries suivantes. Armes et munitions de l'Amicale. Nombreux prix en nature et en espèces.

Une cible est réservée pour les tireurs amateurs. Carton avec munitions : 10 centimes.

Commissaires désignés pour cette séance : MM. E. Dejaegher, A. Codron, Ch. Farvacque.

SERVICES MUNICIPAUX

D'ici un mois, le service de l'état civil sera installé au rez-de-chaussée à gauche du bâtiment central du nouvel Hôtel de Ville.

Fin décembre, le service de la direction de l'octroi, actuellement rue des Lignes, prendra possession de tout le premier étage de l'annexe de la mairie, rue Neuve, après le passage du secrétariat dans les nouveaux bureaux du bâtiment central.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 1911

182 enfants (83 du sexe masculin et 99 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois d'octobre. — 70 mariages ont eu lieu et 5 divorces ont été prononcés. — 149 personnes (75 du sexe masculin et 74 du sexe féminin), sont mortes ; sur ce nombre 38, dont 9 étrangères à la ville, ont succombé à l'hôpital

La mortalité s'était élevée à 169 pendant le mois de septembre dernier et à 149 également pendant le mois d'octobre 1910

27 enfants de moins de un an sont morts, soit près de 15 % des naissances.

La tuberculose a fait 24 victimes soit plus de 16 % de la mortalité totale

Le cancer a provoqué 8 décès

Les maladies épidémiques n'en ont amené aucune

Le bureau d'hygiène a reçu 15 déclarations de maladies transmissibles dont 10 pour la scarlatine et a fait faire 37 désinfections diverses.

42 échantillons d'eau de puits ont été soumis à l'analyse chimique, 37 ont été reconnus mauvais.

Il a été procédé à 9 recherches bactériologiques.

Durant le mois d'octobre, le service d'inspection des denrées alimentaires a saisi : 7.732 kilos à l'abattoir ; 301 kilos aux Halles centrales ; 3.063 kilos au marché aux poissons et à divers colporteurs.

TOURCOING

MORT A L'HOPITAL

Le jeune Oubac André, 8 ans, qui fut victime d'un accident de camion à Roncq, est décédé à l'hôpital Civil de Tourcoing, hier matin.

FRAUDEURS ARRÊTÉS

Les douaniers du Tauquet surveillaient trois individus qui paraissaient rôder autour d'un wagon à la gare du Montaleux. Les voyant pénétrer dans la gare des marchandises, ils les suivirent et s'aperçurent qu'ils avaient caché un ballot sur le wagon. A leur vue ces trois individus prirent la fuite. Un d'eux put être arrêté. C'est un nommé Armand Fourlignie, 36 ans, débourreur à Roubaix, rue du Fort.

Le ballot caché dans le wagon contenait 238 kilos de tabac étranger. Valeur 2975 fr.

Les douaniers du Tourquet ont également arrêté Vanderhaeghen, 18 ans, couvreur, qui portait 19 kilos d'allumettes de provenance étrangère.

VOLS

M. Georges Grouzet, représentant de commerce, rue Jean-Bart prolongée, 16, avait laissé sa voiture devant la maison d'un client, rue de Menin. Quand il eut terminé sa visite, il s'aperçut qu'un passant lui avait volé 60 fichus, un carton où se trouvaient 200 sacs à main en cuir, un sac de velours noir avec cordelière, 4 épingles de cravate garnies de brillants et perles. Le tout est évalué 150 francs.

— M. Ernest Deltour, cultivateur au Petit-Menin à Neuville, était occupé à servir un client, lorsqu'il s'aperçut qu'on lui avait dérobé 4 kilos de beurre et deux mesures en cuir.

UNE NOYÉE

François Loem, maçon à Roubaix, et Gustave Drumont, wattman, domicilié à Mouvaux, ont retiré du canal le cadavre d'une dame de Roubaix.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Le jeune Ernoult Joseph, 9 ans et demi, demeurant rue de Guisnes, revenait à midi du Lycée, en vélo. A l'angle des rues de l'Est et du Château il alla se jeter dans les roues de l'automobile de M. Gidez, docteur au Blanc-Seau. On le releva avec une cuisse fracturée. M. Gidez lui donna les premiers soins.

Il fut ensuite reconduit à son domicile.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT COLBERT

Aujourd'hui, réunion générale salle de gymnastique de l'École.

Les jeunes gens de l'Association qui désirent faire de la culture physique peuvent se faire inscrire chez M. Paul Beulque, moniteur. Les séances ont lieu le mardi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie. Ce cours est entièrement gratuit.

EXTRADITION

Stodel Maurice, 50 ans, voyageur de commerce, né à Cologne, demeurant à Lille, a été remis par les autorités belges à la police française. Stodel était réclamé par le Parquet de Lille pour viol.

AUTOUR DE LILLE

FACHES-THUMESNIL

Conseil municipal. — Dans sa séance tenue samedi dernier, le Conseil a adopté le plan d'alignement de la rue de Templemars.

Une somme de 238 fr. 25 est allouée à M. Oscar Moreau, père du jeune Moreau, blessé le 14 juillet au moment où ce dernier assistait comme spectateur à un jeu populaire organisé par la commune.

Différents crédits s'élevant à la somme de 2.850 fr. 85 à prélever sur d'autres crédits trop largement dotés.

Avis favorable est donné à la revision du traitement du receveur municipal, fixé à 1030 francs.

Le Conseil refuse sa participation de 3.187 fr. 50 pour l'établissement de la passerelle de la gare de la porte d'Arras et décide qu'il y a lieu de déclarer d'utilité publique la construction de cette passerelle à la charge de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

La société d'études hydrauliques, dont le siège est à Paris, sollicite de la municipalité la concession de l'adduction et de distribution des eaux dans la commune. Plusieurs sociétés ayant déjà antérieurement proposé semblable demande aussi avantageuse, le Conseil décide avant de se prononcer de s'aboucher avec les municipalités voisines pour discuter cette question au mieux des intérêts de la commune.

Le Conseil arrête et approuve le budget des recettes et dépenses pour 1912 présenté par l'administration du Bureau de Bienfaisance, s'élevant à la somme de 5.871 fr. 50.

M. le maire donne communication d'une lettre de M. le percepteur qui promet quelques journées supplémentaires, chaque année dans le nouveau quartier (école de garçons).

Le Conseil émet le vœu que l'Etat et le département participent au service des traitements accordés aux secrétaires de mairie de carrière. Il est encore décidé que le traitement accordé à M. Thilloy, receveur municipal, sera augmenté d'un dixième à partir du 1er janvier 1912

Un autre vœu demande qu'à l'avenir les réservistes et territoriaux soient convoqués chaque année par contingents plus égaux de manière à éviter pour l'avenir que des familles nécessiteuses aient à attendre pour toucher les secours qui leur reviennent, que les formalités d'ouverture de crédits soient accomplies.

Le Conseil approuve les cahiers des charges relatifs à l'adjudication des travaux d'entretien des édifices et mobiliers communaux, des livres et fournitures classiques ; du charbon aux écoles, des cercueils pour indigents en 1912.

Enfin une somme de 25 francs est votée à prendre sur les dépenses imprévues comme participation à l'érection d'un monument à H. Carrette, ancien maire de Roubaix.

Le Conseil se réunit en comité secret pour l'examen de nouvelles demandes d'assistance obligatoire et pour arrêter la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite

CHÉRENG

Vol de vélo. — M. Henri Bourdendal porte plainte contre le nommé Richard Delgale, sujet belge, à qui il avait loué un vélo pour deux jours et qui depuis n'a plus donné signe de vie

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE

Mort subite. — On a trouvé dans un fossé de la route nationale le cadavre du nommé Leleu Charles, 67 ans, qui avait succombé à une congestion pulmonaire causée par le froid et l'alcool.

FOREST

Pendu depuis 8 jours. — On a découvert dans une grange située au milieu des prés du Pont-de-Forest, et appartenant à M. Matton, adjoint au maire, le cadavre d'un pendu nommé Pierre Dumortier, célibataire, 60 ans, sans domicile fixe. Le docteur Coubronne, qui a fait les constatations d'usage, a déclaré que la mort remontait à 7 ou 8 jours.

ASCQ

Avis. — Le maire informe qu'un cours d'adultes aura lieu à l'école publique des garçons, les mardi, mercredi, vendredi de chaque semaine, de 7 heures et demie à 8 heures et demie du soir, à partir du 17 courant.

Assistance médicale gratuite. — La liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite arrêtée par le Conseil municipal dans sa dernière réunion, est au greffe de mairie à la disposition de tout requérant dont les réclamations devront être adressées à M. le préfet.

TOUFFLERS

Statistique agricole. — Superficie totale, 242 h. 72 a. ; terres labourables, 205 h. 65 a. ; pâturages, 10 h. 15 a. ; culture maraîchère, 3 hectares ; cultures diverses, 23 h. 92 a.

Le rendement moyen à l'hectare a été : pour le blé de 30 quintaux ; pour le seigle de 23 quintaux ; pour l'avoine de 38 quintaux.

LEERS

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en session de novembre et a adopté le procès-verbal de la précédente réunion. M. Broux est nommé à la revision de la liste électorale ainsi que MM. Leruste et Marécaux pour l'examen des réclamations. Sont nommés : répartiteurs résidents: MM. Plouvier, Truffaut, Carratte, Pollet, Dereux, Droulers, Hespel, Prosper Carette, Salembier, Fourmie, Delcroix et Truffaut ; répartiteurs non résidents ; MM. Fremaux, Salembier, Delgrange, Plouvier, Delnesle, Dhaluin, Brucaval et Etienne Delgrange. Le Conseil arrête ensuite la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite et admet huit vieillards et incurables à l'assistance. Il vote également une indemnité de logement de 120 francs à un instituteur adjoint, donne un avis favorable à une vente de terrain par le Bureau de Bienfaisance, décide le fonctionnement de l'éclairage toute la nuit et vote un vœu demandant la mise en exploitation de la ligne des tramways Leers-Roncq. La séance est ensuite levée.

Vaccination. — Les séances de vaccination auront lieu le jeudi 23, de 2 à 4 heures, et le vendredi 24, de 7 à 9 heures du soir.

Fraudeurs arrêtés. — Aimé Callet, 48 ans, cuisinier à Lille, qui portait 27.000 allumettes et du tabac de contrebande ; Louis Baurain, 31 ans, manœuvre à Roubaix, et Paul Menrillon, 30 ans, menuisier à Hornes, en possession de 27.000 allumettes et de tabac d'origine belge ; Emile Deck, 50 ans, rattacheur à Roubaix, qui tentait d'introduire en France 212 jeux de cartes d'origine étrangère ; tous ces fraudeurs, habitués de la maison d'arrêt de Lille, ont été arrêtés par les douaniers de service dans la commune de Leers.

HEM

Fédération républicaine R. et R.-S. du canton de Lannoy. — Section d'Hem. — La section d'Hem de la Fédération républicaine R. et R.-S. du canton de Lannoy se réunira en assemblée générale trimestrielle le dimanche 19 courant, à 5 heures et demie très précises, au siège, café Delacroix.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le samedi 18 novembre, à 8 heures du soir, salle de la mairie.

La Sainte-Cécile. — Sainte-Cécile sera fêtée le dimanche 26 novembre par l'harmonie de la Citadelle en un banquet qui sera suivi d'un concert et d'un bal.

NORD

DOUAI

Veuillez vous faire connaître. — La personne qui, le 15 courant, nous a envoyé de Douai d'intéressants renseignements, est priée de nous faire savoir son nom. Elle peut être assurée de notre entière discrétion.

Mais nous avons besoin de la connaître pour commencer une enquête délicate et difficile.

Renversée par un cycliste. — Mercredi soir, à 6 heures 20, M. Louis Delacroix, journalier, rue Bra, qui revenait à Douai, en suivant le chemin de halage de la Scarpe, a été renversé, en face de l'Ecole de Natation par un cycliste qui n'était pas muni de lanterne. Celui-ci s'est empressé de prendre la fuite.

M. Delacroix a été contusionné.

Collision. — Mercredi matin, à 10 heures, rue d'Anche, l'auto du docteur Dalloir, d'Aubigny-au-Bac et un tombereau chargé de ciment, appartenant à M. Devernelle, entrepreneur, sont entrés en collision.

L'avant de l'auto a été abîmé, le cheval attelé au tombereau a été blessé.

Au Tribunal. — Par décret de M. le Président de la République, M. Guyot, docteur en droit, est nommé avoué près le Tribunal Civil de première instance de Douai.

Il prêtera serment à l'audience de vendredi matin.

Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

VALENCIENNES

Société de Géographie. — Le dimanche 19 décembre, à 2 heures et demie précises, au Théâtre, une conférence sera faite, sous les auspices de la Société de Géographie de l'arrondissement de Valenciennes, par M. Georges Parmentier, professeur au Lycée Henri Martin, de Saint-Quentin, et secrétaire général de la Société de Géographie de cette ville, qui parlera d' « Un voyage en Finlande ».

Sa causerie sera illustrée de nombreuses projections inédites.

Les portes du Théâtre, ouvertes à 2 heures un quart, seront fermées à 3 heures. Les loges, l'amphithéâtre et le parquet seront réservés aux sociétaires, à leur famille et aux invités.

On trouvera gratuitement des cartes pour les secondes et troisièmes chez MM. Giard et Lemaître, libraires.

Société d'Horticulture. — Des conférences d'horticulture portant sur le jardinage en général seront données aux dates et dans les localités ci-après désignées de la circonscription de la société :

Le 19 novembre, à 3 heures précises, à Sains-du-Nord, salle Paul Henry, Grande-Place, par M. Parent.

Le 19 novembre, à 3 heures, à Thiant, jardin de M. Fontaine, par M. Fontaine.

Le 26 novembre, à 3 heures, au Roineart, à la mairie, par M. Tardy.

Le 26 novembre, à 3 heures à Recquignies, salle de musique, par M. Bantegnies.

Des tombolas gratuites seront tirées à l'issue des réunions en faveur des membres de la Société d'Horticulture de Valenciennes qui s'y trouveront présents.

La commission du musée. — La nouvelle commission du musée nommée samedi dernier, par arrêté de M. Charles Devillers, maire, et composée de MM. Boulenger, Gustave Dupont, René Delame, conseillers municipaux ; Boet, Ouvart, Lovraud, Rasel, professeurs aux Académies ; Henault, archiviste, Chigot, Dubus, Deprez, Fromentin, Lemaire, Jean Saint-Quentin, membres du conseil académique, s'est réunie mardi, à deux heures et demie, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Devillers.

M. Jules Pillion, conservateur des musées de la ville de Valenciennes, secrétaire perpétuel du conseil académique, assistait à cette réunion, au cours de laquelle M. René Delame a été nommé secrétaire de la commission du musée.

AVESNES

Conférence agricole. — Mlle Zeller, directrice de l'Ecole Ménagère Agricole, fera à l'ancienne Sous-Préfecture d'Avesnes une conférence agricole publique, le dimanche 19 novembre, à 3 heures précises de l'après-midi. Sujet traité : le Lait, utilisation de ses sous-produits ; procédés de conservation.

Syndicat agricole. — Vendredi 17 novembre, à 11 heures, à la Mairie d'Avesnes, aura lieu une réunion générale nécessitée par l'élection d'un Président en remplacement de M. Sandrart.

WIGNEHIES

Avis. — Les réservistes et territoriaux habitant Wignehies, convoqués pour une période d'exercice en 1912 et désirant recevoir l'allocation journalière, sont invités à déposer à la Mairie de cette commune avant le 15 décembre leur carte postale-avis, leur livret de famille et un certificat de non imposition du Percepteur.

LAROUILLIES

Legs. — M. Elie Ducarne, décédé dernièrement, a légué par testament, une somme de 2.000 fr., au profit des pauvres de la Commune.

MARBAIX

Conférence agricole. — M. Lecomte, professeur d'agriculture à Avesnes, fera à la Mairie de Marbaix, le 19 novembre, à 2 heures et demie, une conférence agricole sur l'alimentation du bétail.

HAUTMONT

Arrestation. — M. Louis Deltempe, recherché comme complice des assassins de Gognies-Chaussée, a été arrêté mercredi à Hautmont et écroué à la prison d'Avesnes en attendant que les formalités d'extradition soient accomplies.

MAUBEUGE

Manifestants devant la Cour d'Appel. — La Cour d'Appel de Douai a statué lundi sur le sort des nommés Bail, secrétaire du Syndicat des Métallurgistes de Maubeuge, et Blanchard, membre de ce syndicat, poursuivis pour menaces à deux patrons d'usines et acquittés par le Tribunal correctionnel d'Avesnes. La Cour a confirmé les jugements de première instance.

LOUVROIL

Un pendu. — Le nommé Cyrille Cartier, né à Flavril, employé au moulin de MM. Thorieux frères, a été trouvé pendu au 3e étage de la maison de ses patrons.

On ignore les motifs qui ont poussé l'employé à attenter à ses jours.

HAZEBROUCK

Ruade mortelle. — Lundi après-midi, M. Fernand Schonnheere, négociant, reçut d'un de ses chevaux une ruade en pleine poitrine. On le releva dans un état grave, le crâne fracturé. Jeudi soir, Schonnheere succombait.

Accident. — M. Rigaud, chef-mécanicien du chemin des fer des Flandres, a eu les quatre doigts de la main droite broyés par les roues de sa machine en dégageant la sablière.

L'amputation a été pratiquée hier soir.

MERVILLE

Conférence agricole. — Une conférence agricole publique sera faite par M. Gondé, professeur spécial d'agriculture, le dimanche 19 novembre 1911, à 3 heures du soir, à la Mairie de Merville, salle de la Musique, au premier, à l'Hôtel de Ville.

Les Cultivateurs et leurs familles sont tout particulièrement invités à y assister.

DUNKERQUE

Vol. — Un vol de 70 kilogs de sucre a été commis à l'Economat de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Avaries. — Le remorqueur « Europe » qui sortait le vapeur anglais « Wymeric » est allé se jeter sur un pieu et s'est occasionné de graves avaries.

SAINT-PIERRE-BROUCK

Vol. — Un ouvrier de l'usine Stoclin, demeurant au hameau de la Bistade, a eu son portemonnaie, contenant 34 francs, volé pendant qu'il dormait.

Une enquête est ouverte sur ce vol qu'on suppose avoir été commis par un des logeurs de la Maison où demeure le volé.

UXEM

Incendie. — Un incendie qu'on suppose occasionné par une cheminée en mauvais état, s'est déclaré chez M. Henri Sompers, cordonnier.

Un lot de cuir d'une valeur de 500 francs a été brûlé ,ainsi qu'une partie du mobilier.

GRAND-FORT PHILIPPE

Les Mareyeurs. — Une certaine agitation se manifeste chez les mareyeurs de Grand-Fort-Philippe, qui se plaignent du manque de matériel mis à leur disposition par la Compagnie du Chemin de fer. Ce manque de matériel les force à envoyer leurs colis de poissons dans des wagons contenant d'autres marchandises que la Compagnie fait décharger en cours de route, ce qui occasionne des retards aux arrivages de la marée dans les grands centres où le poisson n'arrive plus frais et est saisi.

Une délégation des mareyeurs de Grand-Fort s'est rendue hier à Dunkerque où, accompagnée du Maire de la Commune, M. Merlin, elle a exposé cette situation à M. Guillemain, inspecteur principal.

Celui-ci a promis de faire procéder d'urgence à une information et de prendre des mesures pour sauvegarder les intérêts en cause.

PAS-DE-CALAIS

La fièvre aphteuse

Elle s'est déclarée à Baincthun, Savy-Berlette. L'épidémie a pris fin à Fillièvres, Rollencourt, Le Quesnoy, Galamets et Wamin.

ARRAS

Alliance Française. — Samedi 25 novembre, à 8 heures et demie du soir, salle des Concerts, conférence avec projections, par M. René Henry, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, sur : « L'Alsace-Lorraine en 1911 ».

Les adhésions à l'Alliance Française (6 fr. par an), doivent être envoyées à M. Francq, secrétaire-délégué de l'Alliance Française, 1, rue du Conseil, à Arras,

BÉTHUNE

CARVIN

Concert de la Lyre Carvinoise. — Dimanche 19 novembre prochain aura lieu, dans la salle du Théâtre, le concert organisé par la « Lyre Carvinoise », offert à ses membres honoraires, à leur famille ainsi qu'aux exécutants et leur famille.

OSTRICOURT

Agression. — André Ruelle, mineur, demeurant cité du N° 8 des Mines d'Ostricourt, sortait du cabaret que Mme veuve Deruelle tient à Wahagnies, lorsqu'il fut assailli par un individu qui le terrassa, le dévêtit de son paletot et lui vola sa casquette. Ruelle, en